

Appel à manifestation d'intérêts

Recrutement d'un consultant individuel pour rédiger le Rapport Annuel consolidé 2019 du CORAF

Ouverture de l'appel : 06/02/2020

Clôture de l'appel : 12/02/2020

AMI 16-2019-RELANCE

Le Conseil Ouest et Centre Africain pour la recherche et le développement agricoles (CORAF) est une association internationale à but non lucratif de systèmes nationaux de recherche agricole (SNRA) de 23 pays, couvrant plus de quarante pour cent de la population de l'Afrique, ce qui en fait la plus grande organisation de recherche sous-régionale du continent africain. Il a été créé en 1987 et s'est vu confier la responsabilité de coordonner et de faciliter les résultats de recherche novateurs et de pointe nécessaires pour libérer le potentiel agricole de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

La vision et la mission du CORAF sont de parvenir à une réduction durable de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire en améliorant la compétitivité, la productivité et les marchés agricoles dans l'AOC.

Le CORAF fonctionne sur la base du Plan stratégique 2018-2027 et du Plan opérationnel 2018-2022. Grâce à ces plans, le CORAF vise à contribuer à la réalisation du premier objectif du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA), qui est un développement basé sur l'agriculture qui élimine la faim et réduit la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Cet objectif sera atteint grâce à la mise en œuvre des politiques agricoles des Communautés économiques régionales de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (CEDEAO, UEMOA, CEEAC et CEMAC).

Le CORAF s'est engagé à informer de manière adéquate ses parties prenantes et la communauté générale de l'Afrique de l'Ouest et du Centre sur ses engagements, ses activités et la mesure dans laquelle les objectifs annuels ont été atteints. À cet égard, le CORAF sollicite les services d'un consultant approprié, qui sera chargé de rédiger le rapport annuel 2019 qui décrit de manière efficace les activités et les réalisations clés de l'organisation à son public varié.

Le CORAF invite à présent des consultants individuels pour la mission susmentionnée. Les consultants intéressés peuvent obtenir des renseignements supplémentaires auprès du Secrétariat Exécutif en envoyant un e-mail à abdulai.jalloh@coraf.org.

Le consultant sera sélectionné conformément aux règles énoncées dans le Manuel de procédures administratives, financières et comptables du CORAF.

La période allouée à cette mission est au maximum de 20 jours ouvrables, répartis entre la date de signature du contrat et le 24 Avril 2020, date à laquelle la version finale du rapport est attendue.

Qualification et expérience du consultant :

Les critères de sélection

Critères
Qualifications générales
Expérience avérée dans la rédaction et la synthétisation de documents scientifiques
Connaissance de la recherche et du développement agricoles en Afrique de l'Ouest et du Centre dans le contexte général du développement mondial
Expérience en analyse et synthèse de données

1. Les candidatures seront évaluées sur la base des critères susmentionnés et le consultant retenu sera invité à négocier.
2. Les consultants intéressés par cet appel doivent soumettre une déclaration d'intérêt mettant en évidence l'exécution et l'expérience de contrats similaires, ainsi qu'un CV détaillé.
3. Les manifestations d'intérêts (MI) doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : procurement@coraf.org au plus tard le **12 Février 2020 à 12h00 GMT**.
Pour de plus amples détails, vous trouverez ci-joint les termes de références de la mission.

Dr Abdou TENKOUANO
Directeur Exécutif

Terme de références

Recrutement d'un consultant individuel chargé de rédiger le rapport annuel consolidé 2019 du CORAF

Introduction

Le Conseil Ouest et Centre Africain pour la recherche et le développement agricoles (CORAF), composé des systèmes nationaux de recherche agricole (SNRA) de 23 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre (WCA), est l'une des quatre organisations africaines sous-régionales (OSR) qui forment le Forum pour la recherche agricole en Afrique (FARA). La vision et la mission du CORAF sont de parvenir à une réduction durable de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire en améliorant la compétitivité, la productivité et les marchés agricoles de l'AOC.

Le Plan opérationnel du CORAF (2018-2022), aligné sur le Plan stratégique du CORAF (2018-2027), définit les tendances, les opportunités et les défis auxquels sont confrontés les systèmes de recherche et de développement agricoles en Afrique de l'Ouest et du Centre. Pour faire face à ces opportunités et défis, le Plan opérationnel définit les modalités de mise en œuvre du Plan stratégique du CORAF (2018-2027). Grâce à ces plans, le CORAF vise à contribuer à la réalisation du premier objectif du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), qui est un développement basé sur l'agriculture qui élimine la faim et réduit la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Cet objectif sera atteint grâce à la mise en œuvre des politiques agricoles des communautés économiques régionales de l'Afrique occidentale et centrale (CEDEAO, UEMOA, CEEAC et CEMAC).

L'objectif général du CORAF est une croissance agricole forte et généralisée, augmentée de manière durable en Afrique de l'Ouest et du centre, avec un objectif spécifique correspondant : productivité, compétitivité et marchés agricoles améliorés de manière durable pour les groupes cibles en Afrique de l'Ouest et du centre. L'objectif spécifique contribue à l'objectif général en fournissant les quatre résultats suivants : Résultat 1- Utilisation accrue des technologies et innovations appropriées en AOC ; Résultat 2 - Adoption accrue d'options de prise de décisions stratégiques pour les politiques, les institutions et les marchés; Résultat 3 - Renforcement des capacités institutionnelles et humaines dans la recherche agricole pour le développement et ; Résultat 4 - La demande de connaissances agricoles de la part des clients cibles a été facilitée et satisfaite. Le CORAF s'est engagé à atteindre ces quatre résultats dans le cadre du Plan stratégique 2018-2027, à travers trois domaines d'intervention prioritaire (DIP) bien coordonnés, soutenus par trois piliers d'activités intégrés dans la stratégie.

DIP 1 - Agriculture, Sécurité alimentaire et Nutritionnelle : Ce DIP aborde les questions suivantes : (i) augmentation de la production agricole durable liée à la sécurité alimentaire et nutritionnelle nationale, (ii) effets du changement climatique sur les cultures non vivrières et vivrières à haute valeur, du bétail et de la pêche, (iii) la gestion des nouveaux nuisibles en renforçant les capacités régionales en matière de surveillance et de gestion des nuisibles; (iv) la gestion des ressources hydriques en mettant l'accent sur l'amélioration du produit d'eau.

DIP 2 - Politiques, Institutions, Marchés et Commerce : adresse (i) l'amélioration de la valeur ajoutée, des chaînes de valeur agricoles et de la commercialisation des cultures non vivrières et vivrières à haute valeur, du bétail et de la pêche, (ii) amélioration de l'accès au marché ; (iii) amélioration des systèmes viables de semences et d'autres intrants agricoles ; (iv) promotion du développement des petites exploitations afin d'inciter les petits exploitants à investir dans des entreprises agricoles ; (v) promotion des agro-industries nationales.

DIP 3 – Genre, Jeunesse et Egalité Sociale : l'objectif de ce DIP est de garantir un accès équitable aux ressources, aux opportunités et aux avantages de la recherche et du développement agricoles pour les hommes et les femmes, en particulier pour les groupes vulnérables en AOC. Cet objectif sera atteint en (i) ciblant les besoins particuliers des femmes agricultrices, transformatrices, agro-entrepreneurs et professionnels afin de leur garantir l'égalité des chances de bénéficier des activités de programme et (ii) de soutenir l'emploi des jeunes.

Le CORAF s'est engagé à informer de manière adéquate ses parties prenantes et la communauté générale de l'Afrique de l'Ouest et du Centre sur ses engagements, ses activités et la mesure dans laquelle les objectifs annuels ont été atteints. Il est donc impératif que le CORAF publie un rapport annuel consolidé. À cet égard, le CORAF sollicite les services d'un consultant approprié, qui sera chargé de rédiger le rapport annuel 2019, qui présente de manière efficace les activités et les réalisations clés de l'organisation à son public varié.

Objectif de la consultation

L'objectif de la consultation est de produire un rapport sur les activités et les réalisations du CORAF en 2019 dans un format factuel et attrayant.

Résultats attendus et livrables

- Toutes les activités mises en œuvre, les résultats obtenus et les défis rencontrés au cours de l'année 2019 sont bien documentés ;
- Les principaux cas de réussite et les défis sont analysés et présentés de manière appropriée ;
- Un document global consolidé répondant aux normes internationales en termes de rédaction est soumis à temps.

Tâches du consultant

- Synthétiser divers rapports techniques et autres en un rapport bien structuré et concis
- Présenter les informations techniques à une grande diversité de parties prenantes
- Présenter un rapport simple, facile à lire et compréhensible

Documents à mettre à la disposition du consultant

- Le Plan stratégique 2018-2027 ;
- Le Plan opérationnel 2018-2022 ;
- La politique de publication du CORAF ;
- Les rapports financiers et techniques semestriels 2019 du Secrétariat exécutif.

Durée de la mission

La période allouée à cette mission est au maximum de 20 jours ouvrables, répartis entre la date de signature du contrat et le 24 Avril 2020, date à laquelle la version finale du rapport est attendue. Le consultant travaillera avec le comité technique interne chargé d'examiner les documents du Secrétariat exécutif.

Obligations concernant le rapport

Le consultant devrait commencer ses travaux d'ici le 15 février 2020 et soumettre une version préliminaire du premier rapport d'ici le 30 mars 2020. Les travaux seront examinés dans un délai d'une semaine et les commentaires seront remis au consultant le 10 avril 2020. Le consultant devrait intégrer les commentaires et les suggestions et présenter un rapport final au plus tard le 24 avril 2020.

Rémunération

Conformément à la politique du CORAF en matière de rémunération des services rendus, le consultant recevra une rémunération pour les 20 jours ouvrables correspondant à sa qualification et à son niveau d'expérience. Les conditions de paiement du consultant seront précisées dans le contrat de services à signer entre le consultant et le Directeur Exécutif du CORAF.

Profil du consultant

Le consultant doit avoir le profil suivant:

- Titulaire d'un diplôme d'études supérieures dans l'une des disciplines des sciences de l'agriculture ;
- Avoir une expérience dans la rédaction et la synthèse de documents scientifiques ;

- Connaissance de la recherche et du développement agricoles en Afrique occidentale et centrale dans le contexte général du développement mondial ;
- Avoir une bonne expérience en analyse et synthèse de données ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'anglais ou le français et avoir une connaissance pratique de l'autre langue ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'environnement Microsoft.